PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 3 DECEMBRE 2024 à 20 h 30

Date de convocation : 26 novembre 2024

Présents : M. Mmes MATTARD Hindeley, RUNFOLA Patrice, BENITO Sandrine, TEXIER Marie-France, GUILLARD Isabelle, ROUSSEAU Cathy, POYANT Cécile, GAUDINEAU Valérie, BERNARDEAU Joseph, NEBOR Robert Doctrovée.

Excusés : GALLOCHAT Jacky, MARTIN Cécile, DUCHAMP Laurent, GARNIER Maria, BONTEMPS Loïc, THIBAULT Nathalie, CONSTANT Pascal, PEROU Philippe, PETITPREZ Christopher.

Pouvoirs : DUCHAMP Laurent donne pouvoir à POYANT Cécile

Secrétaire de séance : Cécile POYANT

OUVERTURE DE LA SEANCE : 20h30

- M. le Maire ouvre la séance : lecture de l'ordre du jour
- Validation du compte-rendu de la séance du 5 novembre 2024
- Désignation du-de la secrétaire de séance : Cécile POYANT

ORDRE DU JOUR

Projets d'investissement

1. Plan de financement de la sécurisation de l'accès à l'école du Val d'Envigne
2. Proposition d'acquisition de la parcelle section AC n°38, située route du Vivier
3. Autorisation de souscription à un contrat de prêt pour le financement de l'aménagement d'un lotissement

Finances

4. Attribution subvention à l'AS Colombiers pour l'acquisition d'une traceuse
5. Décision Modificative n°4
6. Autorisation de signature de la convention de ligne de trésorerie
7. Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2025
8. Dissolution de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole de Marigny-Brizay : reprise de l'actif et du passif
9. Ajout : provisionnement pour créances douteuses

Ressources Humaines

10. Participation de l'employeur à la prévoyance des agents à partir du 1er janvier 2025

Sujets Divers

11. Acquisition de terrains en bord de voie communale Route de la Galochonnerie suite au bornage de la parcelle ZN n°59 devenue ZN n°129
12. Ajout : motion opposition au projet de Loi des Finances 2025 soutenu par le Gouvernement
13. Questions diverses

1. MOTION : LES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITES REFUSENT D'ETRE LES VARIABLES D'AJUSTEMENT DU BUDGET DE L'ETAT

Les élus de Colombiers soulignent que, depuis 2015, les collectivités ont déjà beaucoup aidé à équilibrer les finances publiques.

Nous, élus de Colombiers, soutenons l'association des Maires et des Présidents d'intercommunalité de la Vienne et déclarons :
Nous sommes fermement opposés à ces mesures financières, qui montrent un grand mépris pour les collectivités locales, responsables des services publics quotidiens.
Nous refusons les nouvelles réductions de nos ressources.
Nous dénonçons les contradictions entre les discours du Gouvernement sur le dialogue et les décisions unilatérales qui nuisent à nos territoires.
Nous demandons une révision immédiate de ces décisions, en tenant compte des réalités locales.
Nous appelons tous les élus à se mobiliser, notamment lors du 106ème congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France, du 19 au 21 novembre, pour rappeler que les collectivités sont des partenaires essentiels de l'Etat.
Enfin, nous réaffirmons que les collectivités locales garantissent un service public de proximité, adapté aux besoins de la population. Affaiblir les communes et intercommunalités risque d'entraîner une récession dont nous serons les premiers affectés.

Il est procédé au vote :

Vote : 11 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

2. PLAN DE FINANCEMENT DE LA SECURISATION DE L'ACCES A L'ECOLE DU VAL D'ENVIGNE ET AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

Prise en compte des enjeux environnementaux et de sécurité. En attente du chiffre définitif pour l'éclairage ; Total HT 122 902 €, TTC 143 867 €.

Il est procédé au vote :
Vote : 11 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

3. PROPOSITION D'ACQUISITION DE LA PARCELLE : SECTION AC N°38, ROUTE DU VIVIER

Contact de la famille propriétaire : La famille de la parcelle section AC n°38 a contacté la mairie pour proposer la vente de la parcelle.

Zonage : La parcelle est classée en zone 1AU, correspondant à une zone d'urbanisation future. Actuellement, il n'y a pas de projet de construction.

Détails de l'acquisition :

Parcelle	Superficie	Prix d'achat
AB n°38	3 259 m²	24 116,60 €

Une proposition d'achat au tarif mentionné sera envoyée au propriétaire.
Autorisation donnée au Maire ou son représentant pour signer les documents nécessaires à l'acquisition.
Cette acquisition est jugée d'intérêt public et ne nécessite pas d'avis des domaines, car elle n'atteint pas le montant de 75 000 €.

Il est procédé au vote :

Vote : 11 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

4. AUTORISATION DE SOUSCRIPTION A UN CONTRAT DE PRET POUR LE FINANCEMENT DE L'AMENAGEMENT D'UN LOTISSEMENT

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal pour souscrire un emprunt de 100 000 euros afin de financer des travaux et l'acquisition de terrain nécessaire à la création d'un lotissement.

Plusieurs offres sont présentées, le Conseil Municipal en prend connaissance.

Le Conseil Municipal accepte l'offre du Crédit Agricole de la Touraine-Poitou.

Il est procédé au vote :

Vote : 11 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

5. ATTRIBUTION SUBVENTION A L'AS COLOMBIERS POUR L'ACQUISITION D'UNE TRACEUSE

Après délibération, le Conseil Municipal attribue à l'association, le montant de 650€ de subvention pour acquérir la traceuse et la peinture.

Il est procédé au vote :

Vote : 11 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

6. DECISION MODIFICATIVE N°4 : AJUSTEMENTS EN FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire indique les modifications suivantes à apporter au Budget Primitif 2024 :

• Fonctionnement :
  • Besoin supplémentaire au chapitre 012 concernant les charges de personnel et les frais assimilés
  • Régularisation des écritures de cession du terrain route du Vivier

Les écritures se résument ainsi :

DEPENSES (€)			**RECETTES (€)**		
FONCTIONNEMENT	**Voté**	**DM**		**Voté**	**DM**
A- Ajustement chapitre 012					
012 – Charges de personnel et frais assimilés 6218 – Autre personnel extérieur 65 – Autres charges de gestion courantes 657363 – Subvention au fonctionnement au CCAS 68 – Dotation aux	534 999,92€ 50 000 137 130 € 1 000€ 7 498,60	 + 8 700€ - 1 000€ 			

provisions et dépréciations 681 – Dot. Aux amort. 67 – Charges spécifiques 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs	7 498,60 € 5 000 € 5 000 €	- 3 699€ - 4 000€			
B- Cession de la parcelle ZE 349 – 21 route du Vivier					
			7588 – Autres produits de gestions courantes	0	1 €
Total des modifications		1 €			1 €
Budget Total	**1 106 755,52**	**1 106 756,52**		**1 106 755,52**	**1 106 756,52**

INVESTISSEMENT	Voté	DM		Voté	DM
B- Cession de la parcelle ZE 349 – sortie de l'actif **18-2111**					
204411 – Subv. Nature. Org. publics – Biens mobilier, matériels et études Achat 1 € Valeur réelle de 8 000 € à sortir de l'actif	0	+ 8 000€	2111- Terrains nus 041 -	0	+ 8 000 €
Total des modifications		+ 8 000 €			+ 8 000€
Budget Total	**513 597,62**	**521 597,62**		**513 597,62**	**521 597,62**

Il est procédé au vote :
Vote : 11 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

7. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DU CREDIT AGRICOLE TOURAINE POITOU

La convention d'ouverture de crédit a pris fin le 11 décembre 2024. Son renouvellement, au crédit agricole, est à hauteur de 110 000€ afin de pallier aux besoins ponctuels.

Il est procédé au vote :
Vote : 11 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

8. AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Avant le vote du budget primitif 2025, la commune peut engager les dépenses d'investissement uniquement dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2024.

Pour faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2025, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater des dépenses jusqu'à 25% du budget 2024, soit 62 097,39 €.

Le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à mandater ces dépenses avant le vote du budget 2025.
- Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à cette délibération.

Il est procédé au vote :
Vote : 11 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

9. DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE DE MARIGNY-BRIZAY : REPRISE DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Créée en 2012, l'association foncière s'est prononcée sur sa dissolution en 2023. Le Conseil Municipal :

- Acte la reprise passif/actif de l'AFAFAF
- Donne son accord pour inclure les biens AFAFAF au réseau de la voirie communale
- Autorise le maire à accomplir ces démarches.

Il est procédé au vote :
Vote : 11 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

10. PROVISIONNEMENT POUR CREANCES DOUTEUSES

En 2023, un titre a été émis contre la succession de M. Lirand pour des travaux de sécurisation, mais la succession étant vacante, le risque d'**irrécouvrabilité** est avéré.

- **Provision recommandée** : Provision de **127 €** pour des indus de cantines et garderie. Pour 2024, la provision estimée est de **3 927 €** pour des créances douteuses.

- **Décisions du Conseil Municipal** :

  - Approuve l'application du régime de droit commun en optant pour le régime de **provisions**.
  - Fixe la provision pour créances douteuses à **3 927 €** pour 2024.
  - Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette délibération.

Il est procédé au vote :
Vote : 11 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

11. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – RISQUE PREVOYANCE ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION PREVOYANCE AU CDGFPT DE LA VIENNE ET PARTICIPATION MENSUELLE AU FINANCEMENT DES GARANTIES AU 1ER JANVIER 2025

Décision du Conseil Municipal de Colombiers :

- Adhésion à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » avec le Centre Départemental de Gestion de la Vienne et Territoria, à partir du 1er janvier 2025 pour 6 ans.
- Participation financière de la commune à hauteur de 30 % de la cotisation demandée aux agents.
- Autorisation du Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à cette délibération.

- Inscription des crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Il est procédé au vote :
Vote : 11 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

12. ACQUISITION DE TERRAINS EN BORD DE VOIE COMMUNALE N°11 ROUTE DE LA GALOCHONNERIE SUITE AU BORNAGE DE LA PARCELLE - SECTION ZN N°59 DEVENUE ZN N°129

Suite au bornage de la parcelle section ZN n°59 à la Galochonnerie, un accord a été proposé pour régulariser les limites de propriété, car des panneaux de signalisation étaient sur la parcelle, entraînant la création de deux parcelles au profit de la commune.

Proposition : Le propriétaire et le géomètre ont proposé à la commune de devenir propriétaire d'une partie située en bordure de la voie communale n°11.

Parcelles concernées :

Numéro de parcelle	Superficie
Section ZN n°130	25 ca
Section ZN n° 131	1 ca

Décisions du Conseil Municipal :
- Acquérir les parcelles cadastrées par un acte administratif.
- Autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et désigner un représentant de la commune pour l'acte administratif.

Il est procédé au vote :
Vote : 11 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

13. QUESTIONS DIVERSES

- Courrier reçu pour acte de vente d'un terrain boisée limitrophe à une propriété communale la parcelle est de 2 234 m² pour 1 000€ de coût ; Intérêt de l'acquérir car elle permet l'accès à la parcelle boisée dont la commune est propriétaire :

Elle est située en bord de voirie communale. Les membres du Conseil Municipal souhaitent l'acquérir car elle complète le lot existant.

- Cession de chemins communaux : plusieurs propriétaires ont indiqué à la commune qu'ils souhaitaient acquérir une portion de chemins communaux. La cession de chemins communaux entraîne la mise en place d'une enquête publique. Il est décidé de ne pas y donner suite.

- Questionnement sur l'intérêt d'un déclassement d'une voie communale en chemin rural : la route des roches jusqu'à la route des vignes ? La route est déformée, dangereuse dû à la présence d'une couche d'argile sous la chaussée et des racines, les travaux de reprise de la fondation de la route ne sont pour le moment, pas à l'ordre du jour. Le déclassement de la voirie communale permet de retirer la responsabilité du gestionnaire de voirie. Elle serait toujours ouverte à la circulation, mais avec une vitesse limitée. Les membres du conseil municipal décident de mettre en place une enquête auprès des riverains afin d'identifier leurs habitudes avant de prendre une décision.

- Recensement de la population INSEE en janvier 2025, 3 agents recenseurs sont nommés : Bruno Taffaneau ; Dominique Machard ; Dominique Plourde

POUR INFORMATION

- Suite du rendez-vous avec la société API : société en développement exponentiel ; ils ont mis en place une commission pour décider de l'intérêt d'installer une épicerie connectée sur la commune ; il faut créer un dossier de présentation valorisant la commune et l'intérêt commercial
- Commission des finances du lundi 2 décembre ; liste projet a été abordé pour le budget 2025 ; malgré la conjecture, dérapage sur charge de personnel contenu principalement coût de remplacement des agents absents
- Feuillet municipal : envoi d'information / photo pour assurer publication décembre/janvier -
- Dossier d'urbanisme :
  Déclaration Préalable :
  Avis favorable émis pour le dossier n°H4031 délivré dans le cadre de l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture au 3 route de la Coquille
  Avis favorable émis pour le dossier n°H4019 dans le cadre de la rénovation d'une clôture au 17 route de la Garenne
  Avis favorable émis pour le dossier n°H4034 dans le cadre d'une extension de maison au 17 route du Vivier

- Autres arrêtés municipaux :
  - 2024-157 : Portant nomination de coordonnateur communal du recensement de la population et des agents municipaux chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement
  - 2024-162 : modifiant les limites de l'agglomération sur la Route départementale n°21 dans l'agglomération de Colombiers

Planning manifestation communales

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISATEURS
Samedi 7 décembre	Banquet des ouvriers	Christèle Guignon et Philippe Rivière
Vendredi 13 décembre 17h30 – 21h	Marché de Noël	La Municipalité
Samedi 14 décembre 18h – 19h	Arbre de Noël	La Municipalité
Vendredi 10 janvier à 19h00	Vœux de la municipalité	La Municipalité
Dimanche 26 janvier	Galette et Bal Trad'	ASACC Atelier Trad & Co

* * * * * * * * * * * * * * *

Fin de la séance : 22h18

Prochaine réunion : mardi 28 janvier 2025 à 20h30

Fait à Colombiers, le 28 janvier 2025

Le secrétaire de séance,
Patrice RUNFOLA

Le Maire
Hindeley MATTARD